



**Sans moyens, pas de
prévention : la santé des
agents ne peut pas être une
variable d'ajustement**

Déclaration Liminaire à la Formation Spécialisée DIPA du 10 mars 2026

Monsieur le Président,

L'UNSA Douanes aborde cette formation spécialisée avec une préoccupation majeure : nous sommes réunis aujourd'hui sans avoir de visibilité claire sur le budget qui sera alloué à notre instance pour l'année à venir.

Cette situation est préoccupante. La formation spécialisée n'est pas une instance symbolique. Elle doit permettre d'améliorer concrètement la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents. Sans moyens, les constats restent des constats.

La prévention des risques professionnels ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire.

Plusieurs sujets importants sont inscrits à l'ordre du jour : l'approbation du DUERP et du programme annuel de prévention, l'analyse des fiches de signalement, le bilan des registres santé et sécurité, mais aussi la qualité de l'air en milieu aéroportuaire et les mesures face aux épisodes de fortes chaleurs.

Le DUERP recense 667 risques professionnels au sein de la DIPA. Ce chiffre montre l'ampleur et la diversité des situations auxquelles les agents sont confrontés.

Un point doit particulièrement nous alerter : les risques psychosociaux sont aujourd'hui les risques les plus importants. Cela confirme les remontées régulières des agents sur la charge de travail et certaines difficultés organisationnelles.

Ces risques ne sont pas abstraits : ils ont des conséquences réelles sur la santé des agents.

Les registres santé et sécurité et les fiches de signalement doivent également être pris au sérieux. Ils ne sont pas des formalités administratives : ils traduisent les difficultés du terrain. Pour rester crédibles, ils doivent déboucher sur des réponses visibles et concrètes.

Concernant la qualité de l'air en milieu aéroportuaire, le document présenté évoque surtout un risque environnemental. Pourtant, lorsque l'exposition intervient dans le cadre du travail, il s'agit aussi d'un risque professionnel qui doit être évalué et suivi.

La question de l'exposition réelle des agents, notamment à certains polluants, mérite donc d'être regardée avec davantage d'attention.

Enfin, nous devons évoquer les épisodes de fortes chaleurs. Ceux-ci ne sont plus exceptionnels. Ils s'inscrivent dans une évolution durable qui modifie les conditions de travail.

Distribuer des ventilateurs peut être utile, mais cela ne constitue pas une politique de prévention à long terme.

Certaines difficultés thermiques sont déjà connues et mentionnées dans le DUERP et les registres. Les situations sont identifiées. La question est désormais celle de l'anticipation.

Pour l'UNSA Douanes DIPA, la prévention ne peut pas fonctionner uniquement en réaction aux difficultés signalées.

Elle doit être anticipée, structurée et dotée de moyens.

La santé et la sécurité des agents doivent rester une priorité constante de l'action administrative.